

Quelques femmes exécutées

Quelques femmes exécutées

Image

La prison pour femmes de la Petite Roquette, démolie en 1975 - AFP

La prison pour femmes de la Petite Roquette, démolie en 1975 - AFP

Parmi les quelque 830 condamnés à mort guillotiné entre 1871 et 1977, onze seulement étaient des femmes. Les accusateurs réclament plus difficilement la mort d'une femme, les jurés l'accordent moins souvent et les président de la République les gracie plus souvent.

Alors qu'il réclame la tête de Michel Eyraud dans une célèbre affaire de « malle sanglante » le 20 novembre 1890, le procureur général de Paris, Jules Quesnay de Beaurepaire, hésite à demander celle de sa complice Gabrielle Bompard : « Il m'est arrivé, étant bien jeune magistrat, de requérir la peine de mort contre une femme. Les jurés ne m'ont pas suivi, et le soir, j'en étais bien heureux ».

Le 25 janvier 1981 cependant, l'avocat général Charles Michon réclame cette peine pour Jeanine Terriel qui y échappe de peu, après sa folle équipée avec Yves Maupetit, ponctuée de meurtres et de tentatives de meurtre dans l'Yonne et le Val-de-Marne. Maupetit est condamné à mort mais les chroniqueurs judiciaires annoncent sur un ton étonné que « Jeanine Terriel a sauvé sa tête ».

Vingt ans plus tôt, en 1961, deux femmes ont été condamnées à mort mais graciées par le président de la République. Berthe Borgnet, à Paris, pour empoisonnement, incendie et tentative d'assassinat. Andrée Perbeyre, à Cahors pour le meurtre de son fils, brûlé sur un poêle rougi.

La dernière que l'on n'ait pas graciée, Germaine Leloy-Godefroy, est exécutée à la prison d'Angers le 21 avril 1949. Marchande de charbon à Baugé (Maine-et-Loire), elle a tué son mari à coups de hache durant son sommeil, en décembre 1947. Les journaux locaux préciseront qu'elle n'a pas fumé la dernière cigarette, réservée aux hommes.

Trois ans avant elle, le 6 février 1946, Raymonde Monneron a été décapitée à Paris, à la prison de La Roquette. La cour d'assises l'a condamnée à mort, comme son mari, pour avoir martyrisé et finalement tué leur fille de 4 ans, Liliane, dont on a repêché le corps dans le canal de la Marne en mars 1941.

Un peu plus tôt encore, pendant l'occupation, le 30 juillet 1943, Marie-Louise Giraud, 40 ans, a été guillotinée à la Petite-Roquette, pour 27 avortements commis à Cherbourg. Héroïne du film de Claude Chabrol « Une affaire de femmes », en 1988, Marie-Louise Giraud a été victime de la justice qui entendait faire un exemple. Pour cela, son dossier, passible de la cour d'assises de la Manche, a été confié au Tribunal d'Etat. Cette juridiction d'exception, créée en septembre 1941 par le gouvernement de Vichy pour remplacer la « section spéciale » de la cour d'appel de Paris, avait une compétence nationale pour tous les crimes que les autorités décidaient de lui soumettre.

Liens transversaux de livre pour Quelques femmes exécutées

- [< Au pied de l'échafaud, le condamné déclare...](#)
- [Haut](#)
- [Le 17 juin 1939, la dernière exécution publique fait scandale >](#)